



INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annances... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris d'accepter les annonces pour le Journal du Lot

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

ABONNEMENTS LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 octo.	71 30	100 50
Du 12	71 40	100 70
Du 13	71 20	101 70

Cahors, le 13 Octobre 1869

Les troubles d'Aubin

La grève, ce choléra des travailleurs vient encore d'avoir ses effets déplorables. Les scènes de bassins de la Loire se sont reproduites, plus douloureuses, dans les forges de l'Aveyron. Voici le récit du Journal officiel :

« Depuis plusieurs jours les ouvriers mineurs de Saint-Étienne s'étaient mis en grève, mais un arrangement est intervenu et cette grève peut être considérée comme terminée.

« Malheureusement des faits graves et douloureux viennent de se produire dans le département de l'Aveyron. Des ouvriers des mines se sont mis en grève, et, usant de violence, ont empêché leurs camarades de travailler.

« Hier, à Aubin, ils se sont portés en masse au bureau de la direction pour l'enlever, et s'étant emparés de l'ingénieur en chef, ils l'ont entraîné aux mines pour l'y noyer, malgré les efforts de la gendarmerie. Déjà le Sous-Préfet était blessé à la jambe et le substitut du procureur impérial était fortement contusionné et avait ses vêtements déchirés, lorsque le Préfet, arrivant avec un détachement de troupes, a atteint les émeutiers, au nombre de plus de 1,000. Ayant alors fait charger devant la foule, il a réussi à délivrer l'ingénieur en chef, qui avait été très maltraité et dont les vêtements étaient en lambeaux.

« Dans la nuit, un incendie que l'on attribue à la malveillance a détruit le magasin général et les marchandises qu'il contenait. « Ce matin, la grève est devenue une véritable émeute; des soldats ont été dirigés sur les forges pour protéger les forgerons, dont les mineurs voulaient arrêter le travail.

Animés par cette résistance, les émeutiers ont sommé la troupe de rentrer la baïonnette au fourreau, menaçant les soldats de les désarmer.

« L'officier a repoussé les agresseurs avec la main et a ordonné de croiser la baïonnette. A cet ordre, les mineurs se sont armés de barres de fer, et ont lancé des projectiles qui ont blessé plusieurs soldats et atteint l'officier.

« Dans cette collision, les troupes ont fait usage de leurs armes; il y aurait eu dix morts et plusieurs blessés. Les mesures sont prises pour empêcher la continuation de ces troubles.

Les réflexions se pressent dans notre cœur, sous notre plume, devant ce navrant tableau. Ajournons-les. Leur rigueur serait taxée d'injustice. Elles s'adresseraient, on le devine bien, moins aux malheureux ouvriers qu'égarent de funestes excitations, qu'aux promoteurs des coalitions et des grèves. Les plus coupables, les voilà !...

« Étaient-ils aux forges d'Aubin ? comme aux puits de Ricamarie : la veille oui, le jour non, et non plus le lendemain. Il y a eu conflit, leur œuvre est terminée. S'ils sont du pays ils se cachent, s'ils sont des étrangers ils se taisent. Braves et honnêtes ouvriers qui les avez écoutés, arrangez-vous d'abord avec le soldat provoqué, puis avec la loi sévère, enfin avec la misère et le déshonneur.

« Voyons, ce que nous disons là n'est-il pas la vérité ?... Et si l'on prétend que de malsaines influences ne sont pour rien dans ces tristes désordres, nous répondrons : comment les grèves se produisent-elles, se multiplient-elles, de plus en plus violentes et lamentables, seulement depuis que, sous prétexte de liberté, la licence anarchique a pris ses franchises coudées ?...

« Prenne qui voudra la défense de ceux qui spéculent sur les grèves; nous nous occupons, nous, de ceux qui en souffrent, c'est-à-dire des travailleurs et de leurs familles.

« Espérons que le prochain courrier nous apprendra que l'entente est rétablie. Cette entente, on aurait pu, dans l'Aveyron comme ailleurs, y arriver paisiblement. Qu'a fait la violence ? Elle l'a retardée.

LAFFITE.

Les funérailles des victimes de la collision du 8, ont eu lieu hier dans la soirée. Cette cérémonie funèbre avait réuni une affluente énorme de personnes dont l'attitude traduisait l'affliction; mais il ne s'est produit à cette occasion aucune manifestation hostile. On remarquait en tête du cortège M. le maire d'Aubin et son adjoint.

On lit dans le Journal officiel : Ce matin, le travail a repris dans les hauts-fourneaux d'Aubin; il reprendra dans les forges dès que les approvisionnements de charbon seront assurés.

A Decazeville, les ouvriers travaillent et montrent de bonnes dispositions.

Le Gua (Aubin), 12 oct., 11 h. m. Le travail reprend vivement dans les mines. L'instruction se poursuit et l'exécution des mandats d'amener ne rencontre aucune difficulté.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Le Gua (Aubin) 10 octobre soir. La tranquillité se maintient; les habitants des communes voisines, venus en grand nombre dans la journée, se sont retirés avant la nuit.

« Demain aura lieu l'enterrement du garde mine Bernard, atteint dans la journée du 8. Le travail a repris ce matin dans les Hauts-fourneaux; des approvisionnements de Charbon vont être dirigés sur les forges pour qu'elles puissent travailler le plus tôt possible.

Toulouse, 10 octobre soir. Les élections municipales, qui ont eu lieu hier et aujourd'hui, se sont passées avec le plus grand calme. — M. Fihol, maire actuel, a été élu. La liste opposante a passé en majorité. — L'administration gardait la neutralité.

Athènes, 10 octobre soir. L'Aigle, ayant à bord S. M. l'Impératrice des Français est arrivé, ce soir à 8 heures au Pirée. — L'Impératrice après avoir visité Athènes, reviendra à bord de l'Aigle, qui doit repartir demain pour Constantinople.

Madrid, 10 octobre. Le chef de bande Carhajal a été fusillé à Ibi (Valencia). — La tranquillité n'a plus été troublée à Saragosse depuis le 8 au matin. Il y a

eu beaucoup de morts, de blessés et de prisonniers. — L'Aragon est tranquille. — On attend à tout instant la nouvelle du rétablissement de l'ordre à Valence.

Des télégrammes de Cuba portent que les révoltés continuent à se présenter pour faire leur soumission.

La plus grande activité règne dans tous les ministères. Partout on prépare des projets de loi d'une grande importance. Nous ne nous étions donc pas trompés en affirmant que le cabinet actuel justifierait de l'emploi du temps qu'il se donnait, et qu'il rendrait bon compte de son loisir. Il a compris que la meilleure façon de répondre aux plaintes et aux impatiences, aux accusations et aux menaces, c'était de se présenter les mains pleines à la France et à la Chambre. On lui a assez dit qu'il était inerte, qu'il ne se souciait que de vivre, il répondra par des actes.

La Patrie signale particulièrement des projets de loi qui s'élaborent dans les bureaux de l'instruction publique, de l'intérieur et des finances.

M. Bourbeau s'occuperait d'étendre la gratuité de l'enseignement primaire, d'élever le minimum du traitement des instituteurs, de rendre l'enseignement supérieur plus libre.

Au ministère de l'intérieur, outre la question des conseils généraux, on songerait à rendre obligatoire le choix des maires dans les conseils municipaux, et à modifier dans un sens libéral l'article 75 de la Constitution de l'an VIII.

M. Magne espère, dit-on, pouvoir diminuer certains impôts, notamment les octrois. On dit qu'une note prochainement insérée au Journal officiel fera connaître au public le programme que le cabinet se propose de faire élaborer par le conseil d'Etat pour le soumettre à la Chambre.

Ce sera pour les ministres la meilleure des apologies.

(Peuple Français.) R. FRARY.

La guerre civile en Espagne

Nous publions sans commentaires, d'après la Gazette de Madrid, les nouvelles suivantes :

fourreau à sa dague ! Charles IX tressaillit.

Sur un rapide regard échangé avec sa mère, le roi comprit que d'Anjou connaissait le guet-à-pens du Tueur du Roi.

On le voit, le camarade de Maurevel, Atin avait parlé.

Catherine s'approcha de son fils. — Il n'y a risque à accorder la vie, lui dit-elle à voix basse; votre Tueur attend les victimes dans le couloir de la chapelle du Louvre.

Charles IX eut un infémal sourire. Alors il redevint plus doux en apparence et s'adressant au prince de Condé :

— Et vous, Monseigneur, lui dit-il d'un ton narquois, êtes-vous du même avis que mon frère Henri de Navarre ?

— Sire, répondit le prince de Condé, ma liberté, mes biens, ma vie vous appartiennent; quant à ma religion, nul supplice ne pourrait me forcer à en changer !...

— Dans trois jours, si vous n'êtes catholique, vous aurez la tête tranchée !...

— Pas plus dans trois jours que cette nuit, sire, je ne serai renégat !... Ordonnez donc à vos bourreaux !...

Charles IX eut un élan terrible.

Catherine de Médicis lui saisit vivement la main. — Eh ! mon Dieu, pourquoi tant se mettre en colère, mon doux fils, dit-elle. — La raison ne doit-elle pas être la conseillère des rois !

Quelques instants après, Henri de Navarre et le prince de Condé, absous en apparence, sor-

CATALOGNE. — Il continue d'arriver des dépêches des autorités annonçant que de nombreux insurgés ont fait leur soumission. La bande de Las Garcigos a demandé le pardon qui lui a été octroyé par le gouverneur de Lérida. Les insurgés de Balaguès ont exigé dans cette ville un trimestre de la contribution, à savoir 2,000 écus. L'insurrection del Capo de Tarragone est vaincue. Les insurgés de Reus, Priorato et Torteva, ont demandé le pardon; il reste très-peu d'insurgés de Vah s'acheminant vers les montagnes. A Barcelonne et dans les provinces la tranquillité est profonde.

ANDALOUZIE. — La bande de Paul est entrée hier à Grazolema : elle a mis la main sur la correspondance officielle, délivré les prisonniers et retenu le juge de première instance; elle s'est rendue à Ubrique; elle est très-réduite. Hier, elle a commis des excès à Cortes. Les députés Fantin et Cubello de la Vega, les alcaldes d'Osuna et Marchena et le curé Pédregal sont à la tête de l'insurrection : Il s'organise contre elle une résistance à main armée. Dans les villes, l'esprit est excellent.

VALENCE. — Hier, à 8 heures du matin, les républicains ont ouvert le feu contre les troupes de la garnison. Le combat a duré toute la journée. Le soir, les insurgés, délogés de leurs positions, se sont concentrés au Marché. Les colonnes se disposaient à les y attaquer; il doit arriver aujourd'hui des renforts à Valence. L'insurrection localisée sur ce point sera bientôt comprimée. Le député Emigdio Santa Maria s'est mis à la tête d'une bande dans la province d'Alicante. Il était poursuivi par une colonne de carabiniers, garde civile et cavalerie. — La bande de Cabecilla Hanes a été atteinte et détruite par deux compagnies du bataillon de Reus. A Carlon, on lui a tué trois hommes et fait plusieurs prisonniers.

GRENADE. — Les volontaires de la liberté qui avaient quitté la ville ne voulant pas livrer leurs armes, y retentent exprimant tous leurs regrets. Quelques bourgeois armés ont quitté Malaga dans l'intention de former une bande. Le gouverneur militaire a envoyé des patrouilles qui ont mis fin à cette velléité d'insurrection. — Le brigadier Burgos avec ses troupes est entré dans la Caroline qui avait été évacuée par les insurgés. Les villes de Cebedo, Leno-

taient du cabinet de Charles IX.

Soudain, en passant par le couloir de la chapelle du Louvre, pour régagner leurs appartements, les gentilshommes huguenots furent arrêtés par des catholiques qui, la dague au poing, leur barrèrent le passage.

A leur tête, était le Tueur du Roi. — Ah ! ventre saint gris ! s'écria le prince de Navarre, en tirant son épée, il paraît que c'est la nuit aux trahisons !

— Prince, nous allons être égorgés, vendons chèrement notre vie ! riposta Condé.

— Hardi, messeigneurs !... je ne suis pas le complice du roi Charles IX, moi !... hardi ! taillons des croupières à ces mécréants !

C'était le duc d'Anjou qui venait de parler ainsi.

Le jour commençait à poindre à l'horizon, brumeux encore des vapeurs de la nuit.

Le nombre des morts était incommensurable. On aurait pu, tour à tour, inscrire sur des tablettes de deuil :

Des pères sacrifiés sur les cadavres mêmes de leurs enfants;

Guerry disputant, mais en vain, sa vie aux meurtriers;

La Rochefoucauld, accourant avec confiance à l'appel du roi, dont il avait, la veille, partagé les plaisirs et trouvant la mort sur le seuil de sa demeure; Rouvray, Duresne, La Chataignereye, Lavaradin, Clermont, visés comme but de joyeusetés, et ombant un poignant dans la poitrine;

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 13 octobre 1869. (N° 44)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXIX

Les mystères du Louvre

(Suite)

Le trajet ne s'était pas accompli sans émotion, car, toutes les antichambres étant ouvertes, l'épouse du roi de Navarre fut spectatrice de plusieurs meurtres, entre autres celui d'un gentilhomme qui, frappé à coups de hallebardes, tomba expirant à ses pieds.

Marguerite était pâle de terreur. — Pitié ! mon frère, pitié !... fit-elle en arrivant à la porte de Charles IX.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

res, Vilches et autres sont tranquilles. Le 6, à Lenares, se trouvait la bande républicaine de Léon Mérimo; elles s'est retirée sans avoir proféré aucun cri. On ignore la direction qu'elle a prise.

ARAGON. — Avant-hier, le feu a commencé à Saragosse, à 2 heures de l'après-midi; il a continué pendant le reste de la journée et la nuit. Hier, à 6 heures du matin, l'émeute était complètement vaincue. La troupe avait héroïquement enlevé les positions de San Pablo et Pilas. La résistance s'était surtout concentrée sur le premier de ces points. Les troupes ont enlevé les barricades sans laisser respirer un instant les insurgés même pendant la nuit. A 7 heures du matin, ont été enlevés les moulins El Huebra, à midi, les insurgés ayant été délogés de la Puerta del Dagues, le feu a cessé. Il a été fait beaucoup de prisonniers et la ville a repris son aspect habituel.

Dans toutes les provinces de la Nouvelle-Castille, la Vieille-Castille, la Galice, l'Estremadure, les provinces basque et la Navarre règne une complète tranquillité.

On a reçu des lettres du San-Lucar. L'attention y était excitée au plus haut point par le brusque départ du duc de Montpensier pour Séville. Il s'est embarqué à Bonanza à bord du vapeur *Victorio*. On a fait mille conjectures sur ce voyage. On sait qu'à Séville, il y a une nouvelle municipalité et une nouvelle députation. L'Infante est restée à San-Lucar avec ses enfants.

Nouvelles du Jour

Belleville continue à être le foyer des réunions publiques qui presque toujours aboutissent à la dissolution de l'assemblée. C'est ainsi qu'hier le commissaire a dû recourir à une mesure de ce genre contre une réunion dont la présidence honoraire avait été déferée à M. Henri Rochefort et la présidence effective à M. Lissagaray; mais, cette fois, l'assemblée ayant refusé d'obtempérer aux ordres du commissaire, les sergents de ville sont entrés dans la salle pour la faire évacuer. Les assistants sont alors emparés de bancs et de chaises et ont voulu désarmer les agents. Un individu à moitié nu, soi-disant blessé a été promené dans la rue par les agitateurs; cet individu a été arrêté et un médecin a constaté que la prétendue victime ne portait aucune trace de blessures. — A 11 heures, toute agitation avait cessé.

La discussion qui a ainsi dégénéré, de la part des perturbateurs, en provocations et en violences, portait sur les huisseries. Un orateur, M. Ducasse, a assimilé ces officiers ministériels à des bourreaux: « Quel bonheur, dit-il, si l'on pouvait les suspendre, et encore, ajoute-t-il, le mot suspendre est un peu long, j'en préférerais un plus court. »

Lorsque, après trois avertissements inutiles, le commissaire de police a dû faire évacuer la salle, les instigateurs du désordre se sont répandus dans le faubourg en criant: Aux armes! Vive la République!

Il y avait évidemment un mot d'ordre et un espoir de sédition. Le calme de la

population et la vigilance de l'autorité en ont fait justice.

Au lieu de rentrer dans son couvent, le R. P. Hyacinthe est parti hier pour les Etats-Unis. Il s'embarquera à Brest. Ses sœurs et un très respectable ecclésiastique du diocèse de Paris l'accompagnaient à la gare de l'Ouest (rive gauche). Il sera de retour en Europe dans deux mois, pour l'époque où le concile doit se réunir à Rome.

Pour extrait: A. Layton.

Le Crime de Pantin

La photographie de Troppmann est faite. Il s'est prêté de bonne grâce à l'opération, qui a parfaitement réussi.

Il persiste dans son système de défense. S'étant aperçu que plusieurs mots qui lui étaient échappés avaient été utiles à l'instruction, il observe aujourd'hui la plus grande circonspection.

Il semble, du reste, fort abattu moralement, et répète volontiers qu'il ne vivra pas jusqu'à la fin des débats. En attendant, il montre un fort bel appétit.

Un fait bizarre, rapporté par le *Figaro*, à noter dans la conduite nocturne de Troppmann. Il a eu le cauchemar la nuit derrière et a prononcé quelques mots qu'il n'a pas été possible de percevoir, car les gardiens assoupis ne s'attendaient pas à ce qu'il parlât en rêvant. C'est la première fois que cela lui arrive. A partir de cette nuit, son sommeil va être rigoureusement épié.

Pour MM. les magistrats instructeurs qui recherchent avec juste raison les goûts et les aptitudes des criminels qui passent sous leurs yeux, qui demandent à savoir si Troppmann aimait à détruire des insectes et des animaux, et si la vue du sang versé l'impressionnait plus ou moins, voici un renseignement que le *Moniteur* donne comme des plus exacts:

J.-B. Troppmann se renfermait assez souvent entre midi et deux heures, temps accordé pour le dîner, — principal repas de la classe ouvrière, — dans l'atelier de son père, au faubourg de Thann.

Cet atelier appartient à un M. Saal, qui raconte qu'à ce moment de la journée Troppmann, ainsi resté seul, avait tracé tout les jours à y piquer son couteau qu'il lançait d'une certaine distance.

C'était peut-être un jeu favori, mais encore?

M. Saal a montré à notre correspondant plus de deux mille traces du couteau qui était entré dans le bois.

On voit ainsi, que Troppmann aimait à jouer du couteau!

L'enquête se poursuit à Guebwiller sur les mots échappés à Gustave Kinck, au sujet du sort de son père.

Aujourd'hui, pas d'audition de témoins, pas de confrontation ni d'interrogation à Mazas. M. Douet-Darq passe sa journée dans son cabinet, occupé à lire de nombreuses correspondances arrivées hier et ce matin, de plusieurs points de la France.

Le somnambulisme a voulu se mêler aussi de la découverte du cadavre de Jean Kinck; une personne est allée présenter à M. Lecourt, sous-chef de sûreté, une note reproduisant fidèlement une séance de somnambulisme qui avait pour but de

chercher des indications sur le lieu où était le cadavre introuvable.

Selon la somnambule consultée à Paris, Troppmann seul aurait assassiné Kinck père, entre Soultz et Bolwiller. Troppmann en descendant de chemin de fer aurait accompagné sa victime dont le projet était de se rendre à la fabrique du père Troppmann. Il lui aurait fait prendre un chemin vicinal longeant un petit bois. Après l'avoir tué, il l'aurait enterré sur place; mais il serait revenu le lendemain pour l'exhumer, la fosse n'étant pas à son gré assez profonde. Puis le traînant jusqu'au bord d'un étang voisin, il l'aurait chargé sur un petit bateau pour aller le plonger dans l'eau au milieu de l'étang.

La somnambule prétend que l'on retrouverait facilement la fosse où le corps a d'abord été déposé, et qu'il y a dans la terre un objet ayant appartenu à Kinck.

Le nombre des arrestations opérées pendant la journée d'hier dans les environs de Paris, s'élève à quatre vingt-quinze.

L'état de Troppmann, dit la *Gazette des Tribunaux*, est toujours le même. Confronté aujourd'hui avec plusieurs témoins, et interrogé par M. le juge d'instruction, il ne paraît pas avoir fourni des indications précises. Il a consenti mais après de longues hésitations, à laisser faire sa photographie, mais il a posé comme condition expresse que son portrait ne serait pas vendu sur la voie publique. Il n'a pas renoncé à ses idées de fortune, et il laisse échapper souvent des propos qui dénotent chez lui une véritable monomanie d'argent. Son appétit, loin de diminuer, semble au contraire augmenter; hier, il a demandé de larges suppléments à la portion ordinaire qui lui est servie. Une seule chose semble l'exaspérer, c'est l'idée que son père pourrait être arrêté.

La cellule de Troppmann, on l'a dit, est le double de celle des autres détenus. Ce n'est pas une faveur qui lui a été accordée, c'est sa surveillance qui exige cet espace. Il y a dans toutes les cellules un bec de gaz qui s'éteint à 8 heures du soir. La nuit des prisonniers est longue. Mais le gaz de la cellule double brûle toute la nuit pour éclairer la surveillance à vue exercée sur Troppmann. Cette surveillance est un des services les plus pénibles pour les employés: on ne se frotte pas la garde d'un criminel jusqu'au moment où la cour d'assises l'a frappé. Troppmann fait tous les jours une promenade, escorté comme un grand personnage. L'heure de cette sortie n'est presque jamais la même.

L'inculpé n'aime pas à faire de longues séances dans le cabinet du directeur de Mazas. Il prétend que les nombreuses questions qui lui sont faites lui donnent sur les nerfs! Lorsqu'on le presse avec instance d'être sincère, il répond invariablement par cette formule: « Mais que foulez-vous que je vous disse? Ché n'en sais pas davantage. »

Des lettres particulières de Guebwiller, auxquelles on accorde une grande créance, annoncent que l'on vient de découvrir dans les environs de Cernay, un cadavre qu'on suppose être celui de Jean Kinck.

Ce cadavre a été découvert dans un bois sous le sable et des feuilles. La mort semble remonter à six semaines.

Mouvement viticole

Le résultat de la récolte de 1869 devient chaque jour de plus en plus appréciable. Les cours ne fléchissent guère dans les vignobles; ils ne sont pas moins bien tenus sur les places commerciales. On est tenté de croire que les vendanges n'ont pas produit autant qu'on le dit de tous côtés. A quoi tient donc cette situation?

Ainsi que nous l'avons dit souvent, les besoins de la consommation se sont accrus, et à moins d'une succession interrompue de bonnes années, il ne se produira que très-peu de circonstances comme celles qui ont signalé le commencement de la campagne de 1865. Lorsque la qualité sera bonne, il faut s'attendre à voir les prix se maintenir.

L'année courante sera certainement une année fameuse, et celles que soient les alternatives heureuses ou malheureuses par lesquelles la vigne a passé pour accomplir ses diverses phases, elle n'en aura pas moins produit quantité importante et qualité remarquable. Personne ne peut affirmer qu'il soit parfaitement édifié sur les transformations diverses du fruit; personne, que nous sachions, n'a pénétré les mystères de cette existence si singulièrement éprouvée du raisin de 1869. L'avenir nous révélera si, malgré l'excellence à peu près universelle en France de tous les raisins, si malgré la perfection en ce moment apparente des vins nouveaux, le précieux liquide qui vient de naître ne contient pas des germes morbides ou des causes de mauvaise conformation.

Le vin sera bon! cela paraît être l'opinion générale; et s'il ne tient pas plus tard les promesses de l'heure présente, rien ne prouve non plus qu'il en sera autrement. Il est arrivé souvent qu'une vinée n'a pas justifié, lorsque le vin est devenu adulte, la bonne opinion qu'on en avait conçue tout d'abord, car, je le répète, nul n'est dans la confiance des mystères qui entourent la préparation du fruit.

Donc il est sage de juger un produit selon le mérite qu'il annonce, sans s'inquiéter outre mesure de ce qu'il deviendra. C'est bien ce qui se passe; et la preuve, c'est que, malgré l'abondance relative de la récolte, les prix ont tout l'air de se maintenir; c'est qu'on ne craint pas de se charger d'un produit qui est bon, qu'il annonce de la solidité, et qui acquerra, tout porte à le croire, une meilleure réputation que l'histoire des vins ait consacrée.

Il faut pourtant dire que le commerce ne semble pas animé cette année de cette audace aux achats qui caractérisa sa conduite à l'ouverture de la campagne, en 1868. Il se traite beaucoup d'affaires, cela est vrai, dans le Midi surtout; mais ce n'est point avec cette fougue de l'année précédente.

Dans l'Hérault, on a vendu: 800 muids, dont 700 rouge et 100 blanc, du domaine de Cabrial, près Béziers, à 95 fr. les 7 hectolitres; 800 à 900 muids, de deux propriétés de Pouzolles, à 85 fr.; 50 muids vin rouge premier choix et 10 muids Piquepouls d'Alignan-du-Vent à 90 fr. les 7 hectolitres.

Dans l'Aude, on a payé, aux environs de Narbonne (domaine de Saint-Crescent), trois foudres de joli vin rouge nouveau, contenant ensemble 460 hectolitres au prix de 19 fr. l'hectolitre. A Vinassan, 150 hectolitres de joli vin nouveau ont été payés 19 fr.; la qualité en était à la vérité supérieure.

Dans le Gard, les vins d'Aramons sont

l'objet de transactions commerciales importantes. 55 à 60 muids de premier choix ont été vendus 161 fr. les 700 litres; 45 à 50 muids du mas d'Anglas ont été payés 126 fr. Enfin aux environs d'Aimargues, il s'est fait de nombreuses ventes aux prix de 80, 85, 90 et 95 fr. le muid de 7 hectolitres.

Chronique locale.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates like 14 Jeudi, 15 Vendr., 16 Samedi with corresponding events and markets.

CONSEIL GÉNÉRAL

Suite de la séance du 29 août.

Le conseil d'arrondissement de Cahors, dans sa dernière session, a émis le vœu que la Compagnie d'Orléans fit une déviation de la route départementale n° 111, aux abords de la gare de Castelnaud, afin de faire disparaître une rampe qui s'y trouve. Le conseil ne croit pas devoir appuyer ce vœu. Il base cette décision sur les observations de M. l'ingénieur en chef, que les antécédents de cette affaire doivent faire considérer comme définitives les dispositions actuelles et que sans doute l'Etat ne consentirait pas à faire la dépense des modifications demandées.

L'état de dégradation dans lequel se trouve le tablier du pont du gravier à St-Céré (route départementale n° 5), exige de promptes réparations, devant s'élever à la somme de 1,800 fr., qui pourrait être prise sur le crédit de 35,000 fr. destiné sous le chapitre 4, § 2, art. 4 du budget de l'exercice courant: traitement et autres frais du personnel des routes départementales. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Dans sa séance du 26 juillet dernier, le conseil d'arrondissement de Figeac, a émis les vœux: 1° que le pont de la visitation, (route impériale n° 140), à l'entrée de St-Céré, soit reconstruit; 2° que la côte de la Croix-Blanche (route n° 140), entre St-Céré et Brelenou soit rectifiée; 3° que des plantations d'arbres soient faites sur les routes départementales aux abords des localités importantes, et que celles déjà commencées sur les routes n° 13, soient continuées aux abords de Figeac; 4° que le conseil général augmente le fond d'entretien des routes départementales.

Le conseil général donne son appui aux trois premiers vœux objet de l'examen de l'administration supérieure qui en reconnaît l'utilité, mais il ne peut être donné satisfaction au quatrième, vu l'insuffisance des ressources affectées au service des routes départementales.

Le conseil général émet le vœu que tous les adjudicataires de la pêche, soient autorisés à pêcher avec les tirasses et tous les filets traînant; et que tous les permissionnaires aient le droit de prendre, dans leur bateau, un ou deux aides, quoique ceux qui n'aient pas de licence.

Dans sa session du 29 août 1868, le conseil général émet le vœu que la station du chemin de fer à établir sur le territoire de Soturac, fut exécutée le plus promptement

— Saperlipopette! fit-il, je suis bon nageur, et si je parviens à scier ces barreaux aussi bien que ma corde!...

Le grincement d'une clé se fit entendre dans la serrure.

— Sainte Vierge! je suis perdu, pensa le malheureux, en se laissant tomber et en se pelotonnant sur lui-même au pied de la muraille.

La porte s'ouvrit, un homme jeta un morceau de pain dans le cachot, et murmura d'une voix éraillée:

— En voilà pour jusqu'à demain!

Puis il renferma la porte avec fracas.

Clopinet venait d'avoir une fausse alerte.

Cependant, de peur de nouvelle visite, croyant d'ailleurs entendre non loin de lui les pas cadencés d'une sentinelle veillant à sa garde, le bossu n'osa faire un mouvement jusqu'au lendemain matin.

Le lendemain, même entrée du gardien, qui lui jeta un nouveau morceau de pain, et dit en s'éloignant:

— Méchant Bombé, c'est le dernier grain de blé que tu te passeras dans le gosier!

— Le dernier! pensa Clopinet; voudrait-on me laisser mourir de faim?... Ça ne serait pas drôle... Faudra voir!

Et touchant du doigt la traverse de fer qui lui avait servi à couper ses cordes.

— Tiens, tiens, tiens! dit-il, voilà une petite machinette qui pourrait bien me servir de scie, si je parvenais à la descendre!... Pourquoi pas? En y mettant le temps et de la bonne volonté!

La suite au prochain numéro.

Le savant Ramus, massacré dans le galeas d'où il répandait la science dans toute l'Europe, A Charles IX demandant:

— Et Mon petit Téliigny, qui renvoyait si bien la paume, qu'est-il devenu?

— Un historien eut pu répondre:

— Fuyant comme un chat sur les gouttières, le huguenot s'était blotti dans les combles, chez Châteaufort, où fouillaient les soldats de Guise. Téliigny suppliait... La beauté de sa jeune tête apitoya les égorgeurs; mais d'autres archers ayant découvert sa cachette, le gibier fut bientôt pris en son terrier. Les pleurs, les promesses d'or les cris de merci, rien ne put séduire les archers.

— Hardi! tue! criaient le valet du duc d'Anjou, Attin, se dressant debout dans cette barque, qui faisait force de rames.

Pendant ce temps, le groupe s'acharnant au salut, accomplissait des prodiges de courage.

C'était Clopinet, qui nageait d'une main, tandis que, de l'autre, il soutenait, hors de l'eau, la tête de la pauvre Marthe.

XXX

La barre de fer.

Avant de suivre le brave bossu et la fille d'adoption de feu Madeleine, racontons ce qui était arrivé depuis l'instant où le spirituel enfant du faubourg était accouru au secours de celle qu'il aimait.

On s'en rappelle, Clopinet s'était glissé dans la prison de Marthe par une brèche faite au mur, — au moment où le valet Attin se préparait à consommer un acte de hideuse violence.

Voir ce qui se passait et s'élançait sur le misérable fut, pour le bossu l'affaire d'un instant.

Puis, il se mit à crier: à l'aide! tout en ser-

rant de ses mains nerveuses le cou du valet, dans l'espérance que l'inconnu de la *Buverie de l'Archange*, par lequel il avait découvert les issues de la Tour de Nesle, viendrait promptement à son secours.

Malheureusement, les cris de Clopinet tournèrent contre sa propre sécurité.

Raoul d'Altenay était trop occupé, à cette heure, du sauvetage d'Etienne Ferrand; ce fut la gardienne de Marthe qui entra dans la chambre, saisit un escabeau et en asséna un coup furibond sur la tête du bossu, lequel lâcha prise et tomba étourdi.

Quand Clopinet reprit connaissance, il était étendu à terre, — les mains attachées avec des cordes, — dans un souterrain éclairé seulement par un jour de souffrance, au-delà duquel il entendait clapotter les eaux de la Seine.

— Oh! mon Dieu, qu'ont-ils fait de Marthe!

Telles furent les premières paroles du pauvre bossu.

Et il s'élança vers la porte de son cachot, qu'il poussa du pied.

La porte était de fer et solidement fermée.

— Que faire? que devenir? comment m'échapper d'ici? se demanda Clopinet, en s'approchant du jour de souffrance, traversé par des barreaux scellés dans la muraille de la Tour de Nesle.

On a souvent dit que l'esprit d'un bossu est inventif.

C'est en cette circonstance, surtout, que le brave enfant du peuple va nous prouver combien

possible, et que le siège fut au plus près du pont de Touzac. Ce pont qui relie le chemin de grande communication n° 8, avec le chemin de fer et la route impériale n° 111, est presque terminé, et il restera aux voies d'accès un parcours de 500 mètres environ. Pour exécuter ce chemin, les communes intéressées, se sont volontairement imposées une somme de 2,532 fr.; les conditions étant remplies, le conseil renouvelle le vœu qu'il lui soit donné satisfaction le plus tôt possible.

Il exprime encore le vœu que le chemin de grande communication, n° 8, qui aboutit à la rive gauche du Lot, prolongé sous le même classement, jusqu'à la station du chemin de fer établie sur la rive droite. Cette parcelle aura une étendue de 500 mètres et sera reliée au chemin n° 8, par le pont suspendu déjà existant. En le rattachant ainsi au chemin de fer, on donnera une plus grande importance au chemin n° 8.

Le conseil général renouvelle ensuite les vœux suivants, émis dans les précédentes sessions : 1° qu'une station soit établie à Floirac, sur le chemin de fer de Périgueux au Lot; qu'il soit établi une station sur la même ligne à Flaujac, ou tout au moins une halte; 3° que sur le chemin de Cahors à Libos, la compagnie établisse une station ou une halte dans la commune de Douelle.

Sur le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Gourdon, que le chemin d'intérêt commun de Gourdon à Mareuil fut prolongé sur une longueur de 2 kilomètres, pour aboutir au chemin de la Dordogne, MM. les agents voyers ayant fait connaître que le temps avait manqué pour compléter les études, le conseil général ajourne sa décision jusqu'à la session prochaine.

Le conseil municipal de Castelnaud ayant exprimé le vœu que la brigade à cheval de la gendarmerie de Montcuq, soit remplacée comme précédemment, à Castelnaud, ou qu'il en soit créé une nouvelle; l'assemblée départementale appelle sur cette question l'attention de l'autorité supérieure et reconnaît l'utilité de la demande de Castelnaud et exprime le vœu qu'il y soit fait droit.

Un certain nombre de pêcheurs de la côte du Lot, demandent à être autorisés à se livrer à la pêche en toute saison, du poisson blanc, dont la destruction ou la diminution n'aurait pas d'inconvénients, au contraire, ils nuisent à la reproduction du poisson d'une qualité supérieure. Le Conseil reconnaissant que sous le prétexte de se livrer à la pêche du poisson blanc, les pêcheurs pourraient bien prendre d'autres espèces, rejette cette demande.

Le conseil municipal d'Espédaillac, ayant demandé que l'achèvement des traverses du chef-lieu de cette commune par le chemin de grande communication, n° 40 et 42, fut effectué le plus tôt possible. Le conseil général, considérant que les ressources ne permettent pas d'affecter un crédit pour cet objet, se voit dans l'impossibilité de donner, quant à présent, satisfaction à ce vœu.

Le conseil municipal de Thémènes ayant demandé que ladite commune fut dispensée de contribuer aux frais de construction et d'entretien du chemin d'intérêt commun n° 24, et cette demande ayant été prise en considération par le conseil d'arrondissement, le conseil général, qui ne partage pas entièrement cette manière de voir, croit que ledit chemin, passant à 1,500 mètres de ce chef-lieu, n'est pas sans intérêt pour lui, que, d'ailleurs, il était la voie la plus courte pour aller à Lacapelle-Marival. Dans cette situation, il arrête au tiers de ses centimes, le taux de sa participation à la construction et à l'entretien.

Le 8 janvier dernier, le sieur Dajeau, dit Délorié, serrurier à Cahors, adressait à M. le préfet, une pétition demandant que le département voulût bien lui faire la cession, à dire d'experts, d'une petite cour qui se trouve derrière sa maison et qui est indépendante de toute autre habitation et du jardin de la préfecture. L'architecte du département, consulté sur le mérite de cette demande, dit que la buanderie de la préfecture actuellement installée dans cette cour, ayant coûté 800 fr., le prix que pourrait payer le sieur Dajeau ne pourrait s'élever à un chiffre compensateur des dommages qu'aurait à supporter le département pour établir ailleurs cette buanderie. Par ces considérations, il est d'avis que la demande du sieur Dajeau ne soit pas accueillie. Le conseil général accepte ces conclusions.

La ville de Montcuq autrefois traversée par la route départementale n° 11, aujourd'hui transportée dans la vallée de la Barguelonne éprouve, par suite de ce changement, un grand préjudice, et le conseil municipal pense qu'il serait facile de l'atténuer en donnant au tracé du chemin vicinal de grande communication, n° 14, une autre direction. Pour satisfaire au désir exprimé, des études comparatives ont été faites. Ces études ont été soumises au conseil municipal de Montcuq, et le choix de ce corps délibérant s'est porté sur le tracé bleu du plan, et a décidé

que pour son exécution dont les frais s'élevaient à 40,000 fr., la commune offrirait la somme de 15,000 fr.

Le conseil général, sur l'exposé de cette affaire, a été d'avis de donner satisfaction au conseil municipal de Montcuq et d'accepter l'offre faite de 15,000 fr.; en ce qui concerne la subvention départementale pour pourvoir au complément de la dépense, il regrette que les ressources affectées aux lignes de grande communication ne lui permettent pas de prendre à cet égard une décision.

Dans sa session de 1868, le conseil ayant à se prononcer sur une demande fournie par la ville de Figeac, pour obtenir un secours de 3,000 fr., destiné à assurer l'ouverture d'une rue et à l'amélioration des abords de l'hôtel de la sous-préfecture, exprima le regret de ne pouvoir, vu la situation financière du département, accorder ce secours. Cette année, le Maire de la ville de Figeac renouvelle cette demande en insistant sur l'utilité des travaux projetés. Le conseil considérant que la situation financière ne s'était pas améliorée persiste dans sa première décision.

Il est ensuite donné connaissance au conseil d'une lettre de M. le ministre des travaux publics, en réponse aux vœux exprimés par le conseil relativement à l'établissement d'un service direct entre Lyon et Figeac, par St-Germain-des-Fossés et Arvant. L'étude qui a été faite de cette question, dit S. Exc., démontrant que Lyon et Capdenac ne pourraient être mis en communication directe qu'en établissant un service de nuit sur les lignes qui relient Lyon au département du Lot, et que la mise à exécution de ces mesures occasionnerait des dépenses en disproportion avec le mouvement de circulation existant entre Lyon et Capdenac; que dans cette situation, il a été impossible d'inviter les compagnies d'Orléans et de la Méditerranée à organiser un tel service. Le conseil général remercie M. le ministre de l'étude qu'il a fait faire de la question, et regrette qu'il ne lui ait pas été possible de donner satisfaction aux vœux exprimés.

Sur la demande du conseil municipal de Carayac, en vue d'obtenir la modification du tracé du chemin d'intérêt commun de manière à le diriger sur Carayac, au lieu de le faire passer par Cavarroc; le conseil dans sa session de 1868, consentit à cette modification. Dans cette situation la commune de Gréalou et de Laroque-Toirac, réclament et demandent que l'on revienne au tracé primitif. Cette réclamation ne paraissant pas reposer sur des motifs sérieux, le conseil maintient la résolution prise en 1868.

Les conseils municipaux de Pontcirq et de Thédillac, demandent le classement d'un chemin vicinal d'intérêt commun, de Castelfrac à Péatigier par Pontcirq et Thédillac. M. l'agent-voyer en chef est d'avis que cette demande soit prise en considération et de faire contribuer à son établissement les communes de Labastide-du-Vert, Montgesty, Lavercantière, Pontcirq et Thédillac. Ces communes consultées, ayant émis un avis favorable au projet, à l'exception de celle de Lavercantière, le conseil général classe ledit chemin et décide que la commune de Lavercantière sera tenue d'y contribuer.

Les communes de Vire et de Duravel auraient l'intention d'établir un pont en pierre sur le Lot, pour relier les deux tronçons du chemin vicinal d'intérêt commun n° 9, qui traverse leur territoire. La dépense s'éleverait à 105,000 fr., sur laquelle M. le ministre de l'intérieur accorderait une subvention de 35,000 fr. Resterait à pourvoir à celle de 70,000 fr. Les communes de Vire et de Duravel demanderaient que cette somme fut empruntée à la caisse des chemins vicinaux. Le rapporteur de la commission, chargé de l'examen de cette affaire, après avoir reconnu l'utilité de ce projet, observe que les moyens financiers proposés sont contraires à la légalité. La loi sur les chemins vicinaux ne permet aux conseils généraux d'emprunter à la caisse vicinale, pour la commune, qu'à la condition que cet emprunt sera affecté aux chemins vicinaux ordinaires. C'est ainsi que le conseil général se voit dans la nécessité de rejeter la demande formée par les communes de Vire et de Duravel.

La suite au prochain numéro.

Concours de Castelsarrasin

**ORPHÉON DE CAHORS, 1^{er} PRIX
MÉDAILLE D'OR**

Six médailles décorent aujourd'hui la bannière de l'Orphéon de Cahors, et cette sixième, remportée dimanche à Castelsarrasin, n'est pas la moins glorieuse. L'Orphéon de Cahors, presque entièrement renouvelé depuis l'an dernier, avait à soutenir la réputation de son aîné, et placé, par de précédents succès, à la première division, il fallait occuper dignement ce rang parmi les sociétés chorales. Nos jeunes gens l'avaient compris, et leurs études ont été sérieuses. Parfaitement préparés par leur directeur M. Fe-

nouillet, dont nous n'avons plus à faire l'éloge, et par M. le Président de la Société auquel l'Orphéon doit, en grande partie, ses succès, nos chanteurs sont partis pleins de confiance, et leur voyage, à ce qu'on nous rapporte, a été une suite non interrompue d'ovations. A Moissac, surtout, l'Orphéon de Cahors a trouvé un accueil des plus sympathiques.

L'Orphéon de Cahors a concouru avec la Ste-Cécile de Toulouse et une autre société de la Haute-Garonne. Ces adversaires étaient sérieux. Un fabliau de Florian, mis en musique par M. Saintis, avait été imposé aux sociétés de la première division; ce chœur, d'une délicatesse exquise et qui trouve son relief dans l'observation scrupuleuse des nuances, a été admirablement dit par l'Orphéon de Cahors. C'est à ce morceau surtout que nos chanteurs doivent leur médaille d'or. Que cette récompense bien méritée soit un encouragement à de nouvelles études. L'Orphéon actuel renferme de très-bons éléments, il est plein de bonne volonté, il est guidé par des maîtres excellents;

Le beau succès obtenu dimanche à Castelsarrasin, ne sera, espérons-le, que le prélude de victoires plus retentissantes.

Au nombre des élèves reçus à l'École des arts-et-métiers d'Aix, nous remarquons le jeune Lacoste.

Un incendie a éclaté dans la matinée de vendredi sur les Quais, à Cahors, à la maison de deux vieillards que les flammes surprisent en plein sommeil. On fut obligé de les faire sauver par la fenêtre. L'immeuble a été complètement brûlé. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Le *Charivari* qui ne passe pas pour prodiguer l'éloge, fait le portrait suivant, flatteur mais non flatté, de notre célèbre compatriote M. Lacabane, directeur de l'école des Chartes. Nous reproduisons avec plaisir ces lignes spirituelles et vraies :

CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES.

Lacabane. — Si vous allez un jour à la bibliothèque impériale dans la section des manuscrits, vous remarquerez dans l'embrasure d'une fenêtre un petit vieillard dont l'œil plein de bonté est sans cesse fixé sur des papiers couverts d'étranges hiéroglyphes. Le regard que M. Lacabane porte sur une Charte du moyen-âge est un regard d'amoureux; plus constant que bien des amants, il n'a point changé de passion depuis sa plus tendre enfance. Est-il bien sûr qu'il s'occupe de politique? Est-il croyable qu'il lise un journal? Parlez-lui sénatus-consulte, il répondra titres seigneuriaux; dites-lui que vous doutez du génie de M. de Persigny, il vous demandera si ce Persigny est le même qui reçut du comte de Sancerre le droit de pâture sur les prés voisins de Saint-Romble.

Homme heureux dont j'envie l'antique simplicité; et quand je dis simplicité ne croyez pas que j'entende simplicité d'esprit. Ces savants-là nous trouvent bien petits.

Henri MARET.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Avis. — Les aspirants au titre d'officier de santé ou de pharmacien de seconde classe, sont prévenus que les examens ayant pour objet l'obtention du certificat de grammaire exigé à l'effet d'être admis à prendre la première inscription, auront lieu le jeudi 11 novembre prochain, à huit heures du matin, dans l'une des salles de l'École de Médecine de Toulouse.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'École sur la production de l'acte de naissance des candidats et de certificats constatant leur bonne conduite et leur moralité.

A propos de jeunes postulants, nous prenons l'engagement, comme simple matelot, du prince Louis Murat, âgé de 17 ans. Il part dans huit jours pour la station des Antilles.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 9 au 13 octobre.

Naissances.

Guiraudet (Adrien), à Cavanis. — Boyé Marcelin, rue de la Mairie. — Corthumel (Marie-Emilie-Augustine-Alice), Chartreuse. — Barrié (Léon), quai Ségur.

Décès.

Fonsagrives (Jeanne), rentière, 81 ans, veuve Lafage, née à Cahors, rue tapis vert. — Demeau (Adrien), 2 mois, né à Cahors, à Labarre. — Bonneville (Léon), cordonnier, 38 ans, né à Cahors, à St-Georges. — Theil (Jérôme, garçon limonadier, 30 ans, rue Fondue basse.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.
Séance du 10 octobre 1869.
5 versements dont 3 nouveaux 2,365 »
6 remboursements dont 1 pour solde 1,130 25
Pour la chronique : locale A. Layton.

Crédit Foncier de France

Prêts sur propriétés rurales. — Amortissement en 60 ans; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.
Tanx de l'annuité : 5,84 % les 20 premières années,
5,77 % les 20 années suivantes,
5,72 % les 20 dernières années.
Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.
S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve des Capucines à Paris.

L'ILLUSTRATION.
Le No du 2 octobre de L'ILLUSTRATION offre une très-intéressante réunion de travaux littéraires et de dessins d'actualité.
En voici le sommaire :
Textes : Revue politique de la semaine. — Correspondance d'Espagne. — Courrier de Paris. — Le crime de Pantin. — Fêtes de Genève. — Légendes villageoises : le Drach, par André Léo (suite). — Les théâtres. — Les Bétons agglomérés (système Coignet). — Le mariage à la roulette, par Charles Joliet. — L'hisime de Suez : itinéraire pittoresque (suite). — Paris nouveau : Débouchés du Pont-Neuf. — Revue des affaires financières. — Incendie du Théâtre royal de Dresde.
Gravures : Espagne : Sortie d'une bande carliste d'un village de la Haute-Montagne (Catalogne). — Le crime de Pantin : Fouilles à la charrue opérées sur le lieu du crime. — Genève : Fêtes des 20 et 21 septembre (5 gravures). — Bétons agglomérés de la maison Coignet : leur application à des constructions diverses (7 gravures). — Canal de Suez : le lac de Timсах; vue générale prise du chalet du vice-roi. — Paris nouveau : Entrée de la rue de la Monnaie et du Pont-Neuf; nouvel établissement de la Belle Jardinière. — Dresde : Incendie du Théâtre royal. — Echecs. — Rébus.

SOUSCRIPTION

20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
DES
ENTREPOT LIBRES
de Paris, Lyon et la Méditerranée

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de Deux millions de francs, pouvant être élevée jusqu'à **DIX MILLIONS de francs**
Aux termes des Statuts, déposés au rang des minutes de M^e BAUDRIER, notaire à Paris, en date du 25 septembre 1869.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.
LEFEBVRE-DURUFLÉ, ancien Ministre du Commerce, Grand Officier de la Légion d'honneur, Sénateur,
UHRICH, Général de division, Grand Officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général de la Meurthe.
Jules ROUSSET, Officier de la Légion d'honneur, Conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, ancien Préfet.

BECOURT, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien administrateur du Chemin de fer de la Loire, Ad^e de la C^e d'assurance la *Fraternelle*.

DUQUING, Chevalier de la Légion d'honneur, Rédacteur en chef du journal *l'Universel*.

Pierre GARLON, Négociant et propriétaire, Directeur à Lyon des Compagnies d'assurances *l'Impérial* et *la Paix*
Joseph ROUSSELON, Propriétaire à Lyon.

Alfred PAZ, Banquier, directeur du *Petit Moniteur financier*.

CONSEIL JUDICIAIRE

MM.
NOGENT - SAINT - LAURENT, Commandeur de la Légion d'honneur, Député du Loiret.
CESELIN, Avoué de 1^{re} instance.
DELEUZE, Agréé au Tribunal de Commerce.

OPÉRATIONS

DE LA SOCIÉTÉ
DES ENTREPOTS LIBRES DE PARIS, LYON ET LA MEDITERRANÉE
1^o Faire tous prêts, ouvertures de crédits, avances sur nantissement de marchandises, conformément à la loi du 23 mai 1863; 2^o recevoir toutes marchandises en transit ou simple entrepôt, même sans avance de fonds; 3^o vendre pour le compte des déposants, au comptant exclusivement, toutes marchandises entreposées dans les magasins de la Société; 4^o traiter toutes opérations pour le compte de tiers, même sur ordre ou échantillons, sans déroger de la Société; 5^o établir dans les entrepôt de ventes publiques volontaires, outre les ventes judiciaires; 6^o établir des agences et correspondances dans toute la France; 7^o recevoir toutes sommes en compte

courant pour être employées en prêts sur marchandises
La Société s'interdit toutes opérations pour son propre compte

BÉNÉFICES

Le bénéfice brut des opérations réalisées le 1^{er} juin à ce jour s'élève à 28 pour 100.

Sur une échelle de dix millions, ces bénéfices doivent atteindre un chiffre plus que double, les frais généraux étant relativement moins élevés.

Les opérations, à commission seulement, donnent à la Société des bénéfices considérables.

Aux avantages de l'Action se joignent dans ces titres toutes les bonnes conditions de l'Obligation.

Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage, et payé dans toutes les succursales des Entrepôts libres de Paris, Lyon et la Méditerranée.

Elles ont droit en outre à 80 pour 100 des bénéfices restants, conformément aux Statuts.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Aux Bureaux du
PETIT MONITEUR FINANCIER
66, rue Lafayette, 66
Les Jeudi 14, Vendredi 15, Samedi 16, Dimanche 17 et Lundi 18 octobre courant.

ON VERSE :

50 fr. par Acton en souscrivant.
75 fr. à la Répartition

On peut verser les 125 francs en souscrivant.

Les autres appels de fonds n'auront lieu que sur la délibération du conseil d'Administration.

Après le deuxième versement, il sera délivré des Titres au porteur.

On souscrit directement, ou par correspondance. — Les souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules réduites, le Conseil d'Administration ayant la faculté de clore la Souscription au-dessus de deux millions, dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément à l'article 8 des Statuts.

On peut opérer les versements en valeur cotées ou non cotées, ayant cours à la Bourse de Paris. — On en tiendra compte au cours moyen du jour de la réception, sans frais de commission.

Envoyer les fonds ou titres, par lettres chargées, à M. ALFRED PAZ, rue Lafayette, 66, ou verser aux Caisse de la Banque de France, au crédit de M. ALFRED PAZ, banquier, et lui adresser le récépissé du versement.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Le plan parcellaire du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 74, de Gourdon à Milhae, est déposé pendant huit jours à la mairie de Milhae.

Le plan parcellaire du chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, n° 3, de Dégagnac à St-Chamarand par Curebourset, est déposé pendant huit jours à la mairie de Concorès.
(Extrait du *Gourdonnais* du 7 octobre.)

Annales Administratives.

DÉPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Cahors.
Commune de Villesèque.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 7 bis, du Bourgnaguet à la route départementale, numéro 11.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Villesèque donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 7 bis, du Bourgnaguet à la route départementale, numéro 11, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize octobre courant au vingt-trois du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.
On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Villesèque, le treize octobre mil huit cent soixante-neuf.
Le Maire,
Signé : DUTHIL.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cazals.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéro 10, de Cazals à Berthouieux.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution des articles 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le maire de la commune de Cazals donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 10 de Cazals à Berthouieux, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du treize octobre courant au vingt-un du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Cazals, le treize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

Signé : CHASTAGNOL.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune d'Albas.

Publication du plan parcellaire

Chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 8 d'Albas au Souleilla.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le maire de la commune d'Albas donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro huit d'Albas au Souleilla, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du treize octobre courant au vingt du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie d'Albas, le treize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

Signé : BONAMIE.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Saux

Publication du plan parcellaire

Chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro cinq, des Homs à Moux et à la route numéro 17.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution des articles 3 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le maire de la commune de Saux donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 5, des Homs à Moux et à la route numéro 17, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 15 au 23 octobre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Saux, le quinze octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

Signé : LAFON.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Cieurac.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Cieurac à Luburgade.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Cieurac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Cieurac à Luburgade, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du vingt octobre courant au vingt-sept du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Cieurac, le treize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

Signé : CAMINEL.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Vidailiac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Vidailiac à Beaugard.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Vidailiac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Vidailiac à Beaugard, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize octobre courant au vingt-trois du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Vidailiac, le treize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

Signé : DOUCET.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Laytou

FÊTE PATRONALE

CATUS

tenue les 17 et 18 octobre 1869

PROGRAMME DE LA FÊTE

1^o A une heure, place des Oules,

MAT DE COGNAC

2^o A deux h., devant le bureau de tabac,

JEU DE LA POËLE

3^o A deux h. et demie, place du Marché,

COURSE EN VÉLOCIPÈDE

Les jeunes gens étrangers sont invités à venir y prendre part.

4^o A quatre h., sur les Fossés

COURSE A LA BAGUE, A CHEVAL

5^o A six h. et demie,

LA CAGNOTTE

par MM. LABICHE et DELACOUR, comédie bouffe, jouée par les jeunes gens de la ville

Prix des places. — Premières, 1 fr.; louées à l'avance, 2 fr.; Secondes, 75 c., louées à l'avance, 1,50; troisièmes, 50 cent.

6^o A neuf heures,

Feu d'Artifice

Embrasement général de la place des Platanes

ILLUMINATION A GIORNO

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Pendant la fête la musique se fera entendre.

Directeur : M. Cayla — Trésorier : M. Sol. Commissaires : MM. Laporte, Costes, (Paul) Delpech (Emile), Naves (Alibert), Naves, Delsol, Mourgues, Rouquet et Rascouailles.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite une maison située quasi Béquey. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Gal-lerri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

COURS DE PRONONCIATION
A L'USAGE DES
BEGUES

Professé par H. CHERVIN, officier d'académie, Directeur-fondateur de l'institution des Bègues de Paris. Complète guérison en vingt jours de leçons

Etude de M^e L. Labie, notaire, à Cahors.

D'un acte retenu par M^e L. Labie et son collègue notaires à Cahors, le 27 septembre 1869, enregistré, il résulte : que M. Alfred Frézouls, négociant à Cahors, a fait vente et cession en faveur de M^{lles} Soulié, sœurs, domiciliées à Gramat, de son fond de commerce de mercerie, lingerie, bonneterie, ganterie et parfumerie, qu'il exploite à Cahors, galerie Fontenille, port tant pour enseigne : Lucie Frézouls. — Le prix en est et demeurera déposé entre les mains dudit notaire pendant un mois à partir du 1^{er} octobre prochain, époque à laquelle lesdites demoiselles doivent se mettre en possession, étant autorisées à prendre le titre de successeur de M. Frézouls.

Cette annonce est faite en conformité de l'article 447 Code de commerce.

Le meilleur des Savons de toilette
SAVON AU SUC DE LAITUE
(Propriété exclusive de l'inventeur)

L.T. PIVER
PARIS
La Reine des Fleurs

LAIT D'IRIS
EMULSION SUPÉRIEURE POUR
LE Teint et POUR LA Toilette
Pour enlever les taches de rousseur.
Dépôts dans toutes les villes.

A VENDRE

Une Coupe de bois de construction au château de Boisse, commune de Castelnau-Montriat.

S'adresser à M. et M^{me} de Boisse, propriétaires du château.

AVIS

Le Public est prévenu que le bureau des hypothèques, est transféré rue Fénélon, au-dessus du Café Théodore, à partir de samedi, 9 octobre courant.

CARROSSERIE ET SELLERIE

EN TOUT GENRE

Et assortiment complet de Fournitures

Atelier et magasin chez M. Varaire, boulevard Nord, en face la maison de M. de Fontenilles, à Cahors.

Le sieur Escoffre (Casimir), successeur du sieur Breil, carrossier, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 80 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 41, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

75. Cette ouate, employée il y a huit jours par M. Pichault, receveur des postes à Clan, a fait disparaître presque instantanément des douleurs supportées pendant plus de deux mois, et affaiblissant sa santé de jour en jour.

Ce n'est qu'avec l'intention de me rendre utile et non pour faire de la réclame que j'indique cet excellent remède; ce qui en rehausse le mérite, c'est qu'il est à la portée des plus petites bourses.

Usine de Clan, (Vienne) France, 3 avril 1865.

S. Pichault, père.



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. Elégance et confort. — Prix modérés.

A VENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.